



RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00188
Numéro SIREN : 449 575 653
Nom ou dénomination : A.C.R. CUISINES COMBETTES SARL

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2017 sous le numéro de dépôt 1932

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 05-57-25-58-10 / mail : greffe.tclibourne@cegetel.net

CABINET KERMEL
50 rue Jules Simon
33500 Libourne

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.C.R. CUISINES COMBETTES
SARL

Numéro RCS : 449 575 653
Numéro Gestion : 2003B00188

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 7 zone artisanale Barry Sud
33660 Saint-Seurin-sur-l'Isle

Numéro du Dépôt : 2017R001932 (2017 1934)

Date du dépôt : 25/07/2017

1 - Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation
de la SARL en société par actions simplifiée
Date de l'acte : 20/07/2017

2

Délivré à Libourne le 25 juillet 2017

Le Greffier,

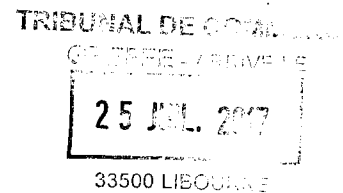


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A LA TRANSFORMATION

De la SARL A.C.R. CUISINES COMBETTES

7 ZA BARRY SUD
33660 ST-SEURIN DE L'ISLE
449 575 653 RCS LIBOURNE

en Société par Actions Simplifiée



Michel DUCASSE

Expert-comptable/Commissaire aux comptes
1 rue d'Enghien - BP 10016 - 33024 BORDEAUX CEDEX
Tél: 05.56.52.85.71/Fax: 05.56.79.27.32

Membre de l'Ordre de la Région de Bordeaux /Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Michel DUCASSE

EXPERT-COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bordeaux

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie régionale de Bordeaux

MAITRISE DE DROIT PRIVE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

De la SARL A.C.R. CUISINES COMBETTES

7 ZA BARRY SUD

33660 ST-SEURIN DE L'ISLE

449 575 653 RCS LIBOURNE

en Société par Actions Simplifiée

Messieurs,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision des associés en date du 14/06/2017, j'ai établi le présent rapport afin :

-de vous présenter mon analyse de la situation de votre société

-de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

1 rue d'Enghien – BP 10016 – 33024 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.52.85.71

ducassembx@wanadoo.fr

Fax : 05.56.79.27.32

Identification TVA: FR 08 34203221600026

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

La synthèse de cette analyse s'appuie sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016 et au 31/12/2015.

Ces comptes annuels qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires en progression (+5,60%).

Le résultat d'exploitation, positif en 2015 et 2016, est également en forte progression ainsi que le bénéfice net après impôt.

Il n'y a pas eu de modification significative de l'actif immobilisé et la trésorerie est positive.

Compte tenu de ces éléments, les capitaux propres ressortent à 78.940 euros.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

-à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

-à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observations de ma part.

Fait à Bordeaux, le 20 juillet 2017.

Michel DUCASSE
Commissaire à la transformation

